

Section 6 : Partenaires des services correctionnels de qualité

La réinsertion sociale est une étape essentielle et difficile du processus de réadaptation d'un délinquant. Le soutien communautaire peut faciliter cette transition mais il n'est pas toujours facile à obtenir.

L'un des principaux défis du secteur correctionnel consiste à cerner le rôle et la responsabilité de la collectivité dans la réinsertion sociale de délinquants. Les programmes communautaires réduisent le risque de récidive et forment l'une des composantes fondamentales de la stratégie correctionnelle globale établie par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le Service correctionnel du Canada (SCC) compte sur les fournisseurs de services dans la collectivité. Il recherche et encourage activement les approches novatrices dans les services correctionnels communautaires.

De nombreux bureaux de libération conditionnelle emploient des agents de programmes correctionnels à temps plein chargés de la prestation de programmes aux libérés conditionnels. De plus, depuis la fin des années 1960, le SCC a conclu des ententes avec des organismes bénévoles sans but lucratif comme la Société John Howard, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, la Maison Saint-Léonard et l'Armée du Salut, afin qu'ils fournissent des services aux délinquants libérés. Quelques-uns de ces organismes assurent une surveillance dans les collectivités des régions éloignées ou ils offrent des installations résidentielles et des programmes aux délinquants ayant des besoins spécifiques.

En complément de sa collaboration avec des organismes communautaires, le SCC gère également un [programme de bénévolat](#) et travaille avec des [collectivités autochtones](#) et des [groupes confessionnels](#).

1. La Société John Howard

La [Société John Howard du Canada](#) fait partie d'un mouvement international voué à la compréhension et à la résolution des problèmes touchant la criminalité et le système de justice pénale.

La société travaille avec des personnes qui ont eu des démêlés avec la justice et préconise la réforme du processus de justice pénale. Elle participe activement à la sensibilisation du public aux questions liées à la législation pénale et à sa mise en œuvre. Elle encourage la prévention du crime à l'aide d'activités sociales et communautaires.

2. L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

[Les sociétés Elizabeth Fry](#) offrent une gamme de programmes et services conçus pour répondre aux besoins des femmes délinquantes, depuis l'arrestation jusqu'au retour dans la collectivité. Les services offerts sont, entre autres, l'apprentissage de connaissances générales; le counseling (sur des sujets tels que l'abus, la violence, l'emploi et l'aide financière); le règlement de différends; l'hébergement; les centres d'accueil; l'aide à la cour et le soutien émotionnel. De surcroît, les sociétés Elizabeth Fry sont à l'affût des modifications législatives et des politiques du gouvernement qui pourraient avoir une incidence sur le statut des femmes.

3. L'Armée du Salut

Tous les membres de l'[Armée du Salut](#) sont appelés des officiers et ils doivent respecter l'éthique et les croyances de l'Armée dont, par exemple, s'abstenir de fumer et de consommer de l'alcool. La plupart des membres de l'Armée du Salut ont un emploi ou une profession et offrent leurs services, bénévolement, dans le contexte de la pastorale en milieu correctionnel ou des services correctionnels communautaires. L'Armée du Salut offre tout un éventail de services sociaux, médicaux, éducatifs et communautaires tels que des programmes de soutien et de réadaptation des délinquants. Les actions couvertes par ces programmes comprennent : soutien des délinquants lors de leur comparution devant un juge de paix ou au moment de leur libération, visites à ceux qui sont incarcérés, counseling pour prévenir le suicide et lutter contre la toxicomanie et l'alcoolisme, logement des sans-abri, aide alimentaire aux plus démunis et soins aux personnes âgées.

4. La Société Saint-Léonard du Canada

La [Société Saint-Léonard](#) est une organisation nationale œcuménique à but non lucratif dont l'objectif est de prévenir le crime et de promouvoir un comportement social responsable et des collectivités plus sûres. Cet organisme aide les gens qui ont eu des démêlés avec la justice et lutte contre la récidive en proposant des programmes éducatifs, des ateliers, des centres d'hébergement communautaires et d'autres programmes.

5. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec

[L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec](#) a pour mission de soutenir les membres et les bénévoles de son réseau et de promouvoir la participation des citoyens et organismes communautaires à la prévention de la criminalité et à la réinsertion / réhabilitation sociale des délinquants adultes, tout en contribuant à l'amélioration du système de justice pénale.

L'association croit que la participation active des citoyens de la communauté dans la résolution des problèmes liés au crime contribue au développement social et, par conséquent, au mieux-être de nos collectivités.

6. L'Institut canadien de formation

L'[Institut canadien de formation](#) (ICF) est un organisme national à but non lucratif qui offre des séances de formation et de consultation, encourage la collaboration et mène des projets de recherche appliquée afin de contribuer à l'efficacité des services offerts par les organismes du système de justice pénale et de services sociaux au Canada.

L'ICF participe au développement des connaissances, des compétences et des services qui réduisent la criminalité, encouragent la participation active et, ultimement, aident à créer des personnes, des organisations et des collectivités saines.

7. L'Association canadienne de justice pénale

[L'Association canadienne de justice pénale](#) (ACJP) est un organisme de bénévolat national indépendant qui cherche à améliorer le système de justice pénale au Canada.

Reconnaissant que le système de justice pénale doit répondre aux besoins de toutes les personnes, l'ACJP est une organisation-cadre qui représente tous les éléments du système de justice pénale, y compris le public. Son rôle consiste à favoriser un débat rationnel, informé et responsable dans le but de créer un système de justice plus humain, plus équitable et plus efficace.

8. Les Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC)

La mission des [Associations nationales intéressées à la justice criminelle](#) (ANIJC) est d'accroître la capacité qu'ont ses membres de contribuer à un système de justice pénale juste, équitable et efficace.

Les membres de l'ANIJC sont les suivants :

- [L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec](#)
- [Le Programme Parents-Secours du Canada](#)
- [L'Association canadienne pour l'intégration communautaire](#)
- [L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry](#)
- [L'Association du Barreau canadien](#)
- [L'Association canadienne de justice pénale](#)
- [Le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu\(e\)s](#)
- [La Société canadienne de psychologie](#)
- [L'Institut canadien de formation](#)
- [Le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie](#)
- [Le Réseau pour la résolution de conflits Canada](#)
- [La Société John Howard du Canada](#)
- [National Association of Friendship Centres](#)
- [Native Counselling Services of Alberta](#)
- [Prison Arts Foundation](#)
- [La Société Saint-Léonard du Canada](#)
- [L'Armée du Salut](#)
- [La Seventh Step Society of Canada](#)
- [YouCAN! \(Youth Canada Association\)](#)

9. Les bénévoles

Le programme de bénévolat du SCC est une façon d'encourager la participation des citoyens au processus correctionnel. Les bénévoles créent un lien entre les établissements correctionnels et les collectivités où ils se trouvent et aident ainsi le SCC à y maintenir une présence positive.

Plus de 9 000 citoyens canadiens participent aux programmes et aux activités pour délinquants, qu'il s'agisse d'une participation unique ou régulière. Les volontaires appartiennent à toutes les catégories d'âge et de profession : militaires, étudiants, femmes au foyer, commerçants, enseignants, comptables, infirmières et retraités.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page du site Web du SCC consacrée aux [bénévoles](#).

10. Les Comités consultatifs de citoyens

Le SCC reconnaît que l'appui de la collectivité aide les délinquants à devenir des citoyens responsables. Les [Comités consultatifs de citoyens](#) (CCC) constituent un lien important entre le SCC, les délinquants et les collectivités en aidant à faire connaître le processus correctionnel aux collectivités et en contribuant à faire progresser les établissements et les programmes correctionnels.

Les CCC sont composés de citoyens locaux bénévoles. Ceux-ci sont nommés pour une période minimale de deux ans et le SCC est chargé de leur fournir une formation. Les membres sont indépendants de la direction du SCC et ils ne sont pas payés pour les services qu'ils rendent.

Ces membres sont de diverses origines sociales et culturelles et de tous âges et milieux sociaux et professionnels; ils demeurent généralement à proximité de l'unité opérationnelle à laquelle le comité est associé.

En tant qu'observateurs indépendants et impartiaux, les membres des CCC surveillent et évaluent les opérations quotidiennes du SCC, dont la prestation de soins, de surveillance et de programmes qui sont adéquats pour les délinquants. Les CCC assurent également la liaison entre le SCC et les citoyens afin que ceux-ci comprennent et appuient le processus correctionnel.

Les CCC locaux devraient refléter les caractéristiques et les besoins de la collectivité qu'ils représentent (p. ex. sa composition sociale, culturelle et ethnique). Plus de 500 citoyens composent actuellement 97 comités dans l'ensemble du Canada.

11. Les collectivités autochtones

De nombreuses initiatives de réinsertion sociale à l'intention des délinquants font appel à des membres des [collectivités autochtones du Canada](#). Ces bénévoles enseignent, par exemple, la culture, les traditions et la spiritualité autochtones et ils conseillent également les délinquants, le personnel du SCC et les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Des membres des collectivités autochtones participent également à des programmes de visites, à des activités sociales et récréatives et à de nombreux autres programmes et services offerts aux délinquants.

12. Les groupes confessionnels

Les programmes d'aumôniers font appel à divers groupes confessionnels qui, en partenariat avec le SCC, favorisent la guérison spirituelle et assurent la réinsertion des détenus en toute sécurité. Leur action est dirigée vers les délinquants, en établissement et dans la collectivité, leurs conjoints, leurs familles, leurs victimes et la collectivité dans son ensemble.

Les aumôniers communautaires travaillent avec les aumôniers en établissement afin de tisser des liens avec les détenus avant leur mise en liberté et ils travaillent également avec les agents de libération conditionnelle afin de participer à la stratégie de surveillance. En plus de répondre aux besoins spirituels des délinquants, les aumôniers communautaires prennent activement part au développement communautaire, à la sensibilisation du public et à l'orientation des délinquants vers les ressources locales.

Cercles de soutien et de responsabilité (CSR)

Par l'intermédiaire de l'aumônerie communautaire, environ 75 [cercles de soutien et de responsabilité](#) sont actifs au Canada auprès des délinquants sexuels. Les cercles, organisés principalement par des groupes confessionnels, concluent un « engagement » avec le délinquant sexuel en liberté, qui doit accepter l'aide et les conseils du cercle, continuer à suivre son plan de traitement et agir de façon responsable dans la collectivité.

Sans ces cercles, les délinquants sexuels qui ont fini de purger leur peine ne disposeraient que de très peu de soutien, ce qui augmenterait leur risque de récidive. Pour sa part, le cercle aide ces délinquants sexuels en liberté en défendant leurs intérêts, en discutant avec eux de leurs attitudes et de leur comportement, en apaisant les préoccupations de la collectivité et en établissant des relations enrichissantes.

13. Le Comité consultatif national sur les minorités ethnoculturelles (CCNME)

Le SCC reconnaît l'importance de la contribution des ressources communautaires externes à l'application des programmes destinés aux délinquants qui sont issus de différents groupes ethniques. L'implication des congénères dans l'application des programmes permet de mieux répondre aux besoins particuliers de ces clientèles carcérales.

Par conséquent, le SCC consulte régulièrement des dirigeants de communautés ethnoculturelles et des organisations qui possèdent une connaissance des questions ethnoculturelles pour obtenir des conseils au sujet de la prestation de services et de programmes correctionnels aux délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. Cela se fait par l'intermédiaire du Comité consultatif national sur les minorités ethnoculturelles (CCNME) et des comités consultatifs régionaux sur les minorités ethnoculturelles (CCRME), qui aident le SCC à établir des liens avec ses organismes partenaires dans la collectivité. Ces derniers aident les membres de diverses origines ethnoculturelles à bien se préparer pour la mise en liberté d'un délinquant.

Le CCNME et les CCRME sont composés de professionnels appartenant à des communautés ethnoculturelles et ethnoraciales. Ils transmettent également aux groupes communautaires ethnoculturels des renseignements au sujet de la mission du SCC et des questions ethnoculturelles auxquelles il doit faire face. En collaboration avec les communautés et les organisations ethnoculturelles, ces comités encouragent les employés du SCC et les délinquants à participer aux séances de formation sur les relations interraciales et de sensibilisation aux diverses cultures.

Par conséquent, on organise des séminaires, des conférences, des festivals culturels; on célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale; on a créé des groupes multiculturels et des comités sur la diversité et on organise des visites dans les communautés ethniques. Les détenus ont aussi leurs associations, comme l'Association des détenus de race noire, des groupes italiens, chinois, grecs, juifs qui contribuent à affirmer et à renforcer leur identité culturelle. Ces détenus peuvent avoir la citoyenneté canadienne, mais il peut s'agir aussi de ressortissants étrangers incarcérés dans des établissements fédéraux. Ceux-ci bénéficient des mêmes droits et privilèges que les autres délinquants.

14. Option-Vie

[Option-Vie](#) est un programme social conçu pour les hommes et les femmes qui purgent une peine à perpétuité dans les pénitenciers fédéraux ou dans la collectivité. C'est le fruit d'un partenariat entre le

SCC, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et des organismes communautaires. Dans le cadre de ce programme, des condamnés à perpétuité qui ont bénéficié d'une libération conditionnelle et qui ont vécu sans problèmes dans la collectivité pendant au moins cinq ans reviennent à des établissements pour offrir leur soutien à d'autres condamnés à perpétuité tout au long de leur peine. La mission d'Option-Vie est d'aider les délinquants à réussir une réinsertion graduelle et sous surveillance dans la collectivité.

15. Justice réparatrice

La [justice réparatrice](#) offre des solutions qu'il n'est pas possible d'envisager dans le cadre du système de justice pénale. Le principe à la base de la justice réparatrice est une approche holistique, qui a pour but de favoriser la responsabilisation, la compréhension, la réparation des préjudices causés et la guérison des personnes affectées par un acte criminel. Cette approche renforce la capacité des collectivités locales à régler les différends et à trouver des solutions locales à des problèmes locaux. C'est une façon d'encourager une participation plus active des citoyens en cherchant à briser le cycle de la violence et de la victimisation dans toute la collectivité. Le SCC collabore avec des spécialistes du pays tout entier pour offrir des services de médiation entre les délinquants et leurs victimes, et tenter ainsi de réagir le mieux possible aux problèmes qui découlent de la perpétration d'actes criminels graves. Le SCC a également appliqué ces principes dans les établissements pour y régler les différends. Un solide réseau de bénévoles, qui collaborent avec le SCC, assume une bonne partie des responsabilités découlant de cette initiative.